

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	1 ^{er} Juin 2021
	~~~~~
Date d'affichage	1 ^{er} Juin 2021
	~~~~~
Nombre de conseillers	
	~~~~~
En exercice	29
Présents	25
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 JUIN 2021 A 19 H 15**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN –  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX  
PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT - PIGNY –  
DOMANGE - CHERRONNET – DECLUY - LEGER – KISKELL –

**POUVOIR :**

Madame Nathalie BIEN à Monsieur François GAINETTE  
Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur Éric DECLUY  
Monsieur José KAPPE SOPIO à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Elise CHARPENTIER a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 16 Avril 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2021/29 – OBJET : AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE AVEC SES MEMBRES – MANDATURE 2020/2026**

**N° 2021/29 – OBJET : AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE AVEC SES MEMBRES – MANDATURE 2020/2026**

Le Conseil Communautaire du 18 Juillet 2020 a validé à l'unanimité le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance proposé par l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce pacte vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Ce pacte doit être adopté, après avis des Conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte, dans un délai d'un an à compter du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires, soit avant juillet 2021.

Les grandes lignes du pacte proposées sont issues des pratiques mises en œuvre depuis le début du mandat, des réflexions menées sur le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne approuvé le 19 Novembre 2020 et des premières orientations issues du groupe de travail des élus sur la modernisation de l'administration.

Elles ont été évoquées lors de la réunion des Vice-Présidents du 10 Mars et lors de la Conférence des Maires du 18 Mars dernier.

Le projet a été soumis pour avis et éventuels amendements à l'ensemble des conseillers communautaires le 20 Mars dernier.

Le pacte de gouvernance finalisé nous est aujourd'hui proposé pour avis devant notre assemblée.

Il vous est par conséquent proposé d'arrêter la position de notre Conseil Municipal sur le pacte de gouvernance tel que présenté en annexe.

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-11-2

- Considérant l'exposé qui précède,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

⇒ **EMET** un avis favorable sur le pacte de gouvernance ci-annexé.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **10 Juin 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN